

AFFAIRE N° 13 - Indemnisation de Mademoiselle RAMAYA Nicole, locataire de l'immeuble acquis par la ville de Saint-Denis pour l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à attribuer à Mademoiselle RAMAYA Nicole, l'indemnité d'éviction de 920 F qui lui est due en qualité de locataire de M. VELMANDER Jean-Baptiste dont l'immeuble a été acquis en vue de l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

La dépense est prévue au Chapitre 901, article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu

Saint-Denis le 8 janvier 76

Pour le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: B. DALEX

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et

des Collectivités Locales.

P. GIANNI